



Arthaz Pont-Notre-Dame

Bulletin de liaison n° 9 - Avril 2010





Edito	3
Vie communale	4 - 5
Ça c'est passé à Arthaz	6 - 7
Vie des associations	8 - 9
Infos administratives	10
Conseil municipal	11 à 14
Aux alentours	15 - 16
Quelques dates à noter	16

dernière minute

• Suite à la démission en cours de saison du vice-président, du trésorier et d'un dirigeant d'Arthaz-Sports, le président et le club sont à la recherche de bénévoles afin de reconstituer un bureau et de leur permettre de finir la saison, et préparer au mieux la saison prochaine. Les personnes intéressées par ce challenge peuvent prendre contact avec la mairie.

• La municipalité a installé deux ordinateurs et une imprimante dans la salle de la bibliothèque de Familles Rurales (sous-sol de la mairie). Ils sont à disposition des Arthaziens aux heures d'ouverture de la mairie et disposent de la connexion à Internet.

• Fête des voisins le 29 mai. Si vous souhaitez l'organiser dans votre quartier, rendez-vous sur le site www.immeublesenfete.com (manifestation indépendante de la municipalité)



Chères Arthaziennes,
Chers Arthaziens,

Après un hiver long et rigoureux, ponctué par de nombreux travaux sur une grande partie des hameaux de notre village, j'ai le plaisir d'introduire ce premier bulletin municipal de l'année 2010, qui se veut plus qualitatif.

L'année 2009 a été pour nous l'occasion de démarrer de gros chantiers sur l'ensemble de la commune, qui ont engendré des nuisances inhérentes aux travaux de cette ampleur. La période de novembre à mars n'a pas été facile pour les commerçants, les riverains, les usagers et pour nous élus.

Nous avons essayé de répondre au mieux à vos attentes durant cette période, et de concilier les impératifs de chacun. Lors de l'appel d'offre, nous avons choisi des entreprises sur des critères essentiellement financiers (60 000€ de moins que les autres pour l'entreprise choisie), au détriment de la rapidité et de l'organisation et ce, malgré une présence quasi quotidienne de M. Jean-Luc Meynet, responsable des Services Techniques et de M. Alain Ciabattini, adjoint à la Voirie.

Il est certain que lors de la réalisation de la tranche conditionnelle entre le carrefour des Pellerets et le rond-point, nous serons plus attentifs.

Les travaux de sécurisation ont également mis longtemps à se réaliser car nous avons dû faire face à de nombreux imprévus tout au long du chantier. La présence de nombreux intervenants (parfois 7 en même temps) n'a pas simplifié la tâche des entreprises. Nous avons également voulu mutualiser au maximum les coûts en réalisant un bon nombre de travaux complémentaires tout au long du chantier, pour éviter de devoir recasser la route. La tranche conditionnelle est pour l'instant mise en sommeil, car nous avons décelé une erreur du cadastre de 1 mètre, qui nous oblige à revoir le dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour corriger les emprises.

Un petit mot sur la maison intergénérationnelle : le projet est bien avancé et nous avons déjà travaillé sur le plan masse et sur le principe. Nous sommes en train d'acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Berthet. Cette maison proposera des services axés sur la personne et des logements locatifs à destination de nos aînés et de nos jeunes. C'est le signe d'une politique du logement tournée vers l'avenir.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'un enjeu majeur : être capable d'accueillir et de maintenir les jeunes générations au village, tout en facilitant le maintien des personnes âgées non dépendantes par le biais d'une offre de logements adaptés, quand le maintien à domicile devient difficile ou n'est plus possible. Cela permettra de proposer une offre commerciale complète de proximité et accessible, sans véhicule.

Avec l'allongement de la durée de la vie, 28 % de la population aura plus de 65 ans en 2020.

C'est bien aujourd'hui qu'il nous faut préparer cette réalité en renforçant autant que possible les liens, la solidarité et la mixité intergénérationnels.

C'est un des sujets importants sur lequel nous nous sommes intéressés dans le cadre de la réalisation de notre Plan Local d'Urbanisme. Nous nous pencherons également sur l'accessibilité de l'espace public. Chacun peut être, à un moment de sa vie, gêné dans ses activités et ses déplacements, de manière durable ou momentanée, en raison de son âge, d'une maladie, d'un accident ou d'une situation particulière : non-voyants et malvoyants, sourds et malentendants, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des difficultés pour marcher ou utilisant une canne, mais aussi les enfants, les femmes enceintes, les personnes se déplaçant avec une poussette. C'est aujourd'hui une personne sur trois qui est concernée, à des degrés plus ou moins importants, par ces difficultés de déplacement.

Nous avons achevé un diagnostic général sur l'accessibilité de notre espace public et élaboré un plan de mise en accessibilité de la voirie. Nous continuerons parallèlement nos efforts en matière de sécurité routière, de valorisation et de défense de l'espace public.

L'année 2010 marquera la poursuite de notre politique d'investissement et de grands travaux, avec notamment l'extension du groupe scolaire qui débutera cet été avec une livraison prévue en été 2011.

Dans un contexte difficile, nous avons à cœur de préparer notre avenir et de ne pas hypothéquer le présent. C'est ainsi que comme nous nous étions engagés, la part communale sur les impôts locaux n'a pas augmenté depuis notre élection.

Notre politique restera de limiter nos dépenses de fonctionnement pour renforcer nos dépenses d'investissements.

Enfin je souhaiterais attirer l'attention de l'ensemble des citoyennes et citoyens sur le respect. Vous êtes nombreux à venir en mairie pour nous faire part des problèmes de voisinage sur les feux de plastiques, les aboiements des chiens, la divagation des chiens, les nuisances sonores etc...

Je demanderais à l'ensemble des concitoyennes et concitoyens de respecter quelques règles simples pour le confort de tous :

- Les feux comportant des matières plastiques, caoutchouteuses sont strictement interdits (arrêté préfectoral) ;
- La divagation des chiens est interdite sur la commune ;
- Essayer de limiter leurs aboiements.
- Limiter la vitesse dans les hameaux et sur tout le village.

Enfin, suite aux nombreux désagréments rencontrés dans les communes environnantes concernant l'installation illicite de gens du voyage et de roms, nous vous demandons d'être attentifs et de ne pas hésiter à contacter la mairie ou la gendarmerie si vous constatez des activités suspectes sur la commune.

Pour conclure, je tenais au nom de la municipalité à vous adresser nos remerciements pour votre participation active à la vie de la commune lors des manifestations et des réunions publiques. Nous compterons sur vous lors de la création de nouvelles commissions, comme l'Agenda 21.



Jobs d'été

La municipalité embauchera deux jeunes (fille ou garçon) âgés de 16 à 18 ans durant le mois d'août :

- un jeune pour la période du 19 au 31 juillet
- un jeune pour la période du 16 au 27 août

Merci de déposer vos candidatures avant le 31 mai 2010 au secrétariat de la mairie. Un tirage au sort afin de sélectionner les candidats sera effectué durant le conseil municipal du mois de juin.

Demande d'actes en ligne

Une nouvelle fonctionnalité est désormais disponible sur le site de votre commune. Dès à présent, vous pouvez demander en ligne des copies intégrales ou des copies d'extraits d'actes de naissance, d'actes de mariage ou d'actes de décès.

La commune a intégré le dispositif actes-etat-civil.fr afin de simplifier le service aux usagers.

Composteurs

La Communauté de Communes Arve et Salève mettra à nouveau des composteurs à disposition des habitants.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà venir s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Les dates de livraison des composteurs restent à définir.

Les personnes inscrites seront tenues informées.



Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Par le biais de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), les habitants d'Arthaz PND ont la possibilité de rencontrer un architecte consultant CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), missionné par le Conseil Général de Haute-Savoie.

L'objectif est d'obtenir un avis sur l'architecture et la bonne intégration des bâtiments, idéalement avant le dépôt du permis de construire en mairie. Les rendez-vous ont lieu à la maison Cécile Bocquet (à Reignier, à proximité de l'Eglise). Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous avec cet architecte en appelant le secrétariat de la CCAS au **04 50 43 46 14** (les rendez-vous ont toujours lieu l'après-midi, de 14 h 15 à 17 h) pour les dates suivantes : 22 avril / 20 mai / 10 juin / 1^{er} juillet / 22 juillet.

Travaux sécuritaires

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les travaux de sécurisation de la RD 202 touchent à leur fin. Suite à de nombreux aléas techniques et climatiques, le chantier a pris du retard, causant certains désagréments pour les usagers. En effet, la complexité des travaux (changement de la colonne d'eau, enfouissement des lignes électriques, installation de la colonne de gaz, de la fibre optique...) ont parfois nécessité la présence de 7 entreprises simultanément. De plus, les périodes de grand froid, de gel et de dégel, ont contraint les différents corps de métier à reporter certaines opérations. Nous souhaiterions remercier les riverains et commerçants pour leur patience et leur compréhension, et espérons que ces aménagements renforceront la sécurité tout en permettant de faciliter les déplacements doux (piétons, vélos). A noter que la croix du Chef-Lieu a été déplacée à cette occasion, en face de la boulangerie.





Plan Local d'Urbanisme

Message de Laurent Gros, Adjoint à l'Urbanisme

Nous voici arrivés au terme de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune.

Après notre réunion publique du 20 avril dernier, nous avons noté votre intérêt pour cet important document issu de longues réunions et travail de préparation.

A ce sujet, je tiens particulièrement à remercier le bureau d'étude Epode, le service technique et la commission d'urbanisme.

Nous nous efforcerons de répondre à toutes vos questions durant le temps qui nous sépare de l'enquête publique qui aura lieu du 1er juin au 02 juillet 2010.

En effet, pendant la durée légale d'un mois, vous pourrez déposer en mairie vos remarques sur un registre prévu à cet effet. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie 4 demi-journées durant la période de l'enquête publique (voir dates en mairie). Il est à noter qu'une présentation sous forme de tableaux est consultable en salle de conseil, pendant les horaires d'ouverture de la mairie. Vous pouvez aussi nous rencontrer (sur rendez-vous) lors de nos permanences en mairie les mardi et vendredi de 18 h 30 à 19 h 30. Le projet, éventuellement modifié suite à l'enquête publique sera approuvé

par le conseil municipal et sera tenu à disposition du public.

Dans la conviction d'avoir œuvré pour le bon fonctionnement et l'avenir de notre village dans le respect de nos obligations intercommunales, je suis certain de votre compréhension et soutien dans cette difficile mission.

Bien cordialement



Travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement au hameau de Nant (Protection des puits d'eau potable) ont débuté récemment. Ces travaux, réalisés par l'entreprise Barbaz SA TP, et organisés par Annemasse Agglo, devront normalement se terminer le 3 août 2010. Du côté de Truaz, c'est le Syndicat de Bellecombe qui est en charge des travaux d'assainissement (égouts). Idem pour le secteur des Cormants, ou les travaux d'assainissement sont maintenant terminés.



Périmètre de protection des eaux

Suite à l'acquisition par Annemasse Agglo d'une parcelle de terrain en bas des Echelettes, située dans le périmètre immédiat du captage des eaux de forage de Nant, des travaux d'aménagement ont été réalisés afin de le clôturer et de l'entretenir selon l'obligation faite par l'arrêté préfectoral N°798.2007 du 26 mars 2007.

(Voir délibérations du Conseil de mars)





Vœux du Maire - 9 janvier 2010

Le 9 janvier dernier, s'est tenue la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire.

A cette occasion, et pour la première fois à Arthaz, M. le Maire et son Conseil Municipal ont tenu à mettre à l'honneur des anciens qui, par leur investissement, ont marqué la vie associative arthazienne, ainsi que des jeunes sportifs de la commune, qui brillent dans leur sport et catégorie respective.

Ainsi, M. Ernest Berthet, pour ses nombreuses années passées en tant que président et bénévole au sein d'Arthaz-Sports, M. Louis Messerly, président fondateur de Familles Rurales en 1967, puis membre jusqu'en 1989, et M. Pierre Vial, pour son engagement en tant que sapeur pompier volontaire, ont reçu la médaille de la commune.

Du côté des jeunes, ce sont Melle Axelle Boné (championne départementale de concours complet - équitation), M. Jérémy Chauveau (Champion de France National 125 cm³ - motocross), M. Laurent Saulmier (3^{ème} du championnat de France MX 450 cm³ - motocross) et Karen Vial (championne Ligue Rhône-Alpes et National suisse - Tir à l'arc) ont également reçu la médaille de la commune.

M. le Maire en a également profité pour faire un point sur les différents projets au niveau communal, intercommunal et régional.

A l'issue des discours, les habitants ont partagé le verre de l'amitié autour d'un buffet convivial.



M. Louis Messerly, M. Ernest Berthet, M. Pierre Vial



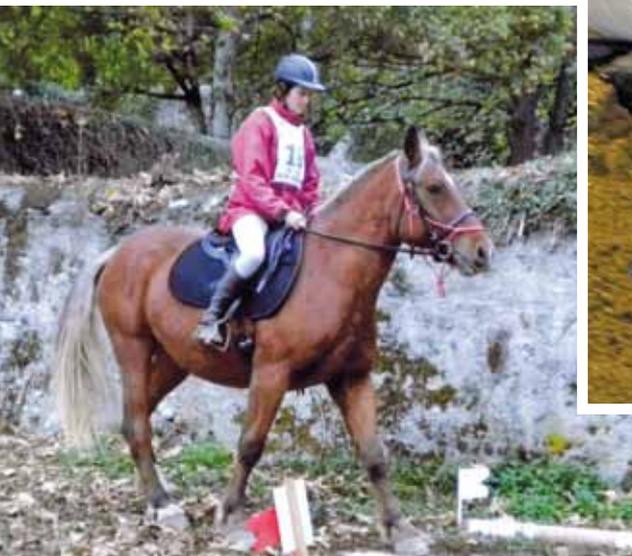
Karen Vial

Jérémy Chauveau



Laurent Saulmier

Axelle Boné





ça c'est passé à arthaz

Repas des Anciens - 21 mars 2010

La récréation des sages a eu lieu le 21 mars 2010.

115 personnes réunies, pour un moment toujours aussi convivial, cher au cœur des bénévoles depuis le premier goûter en 1975, temps fort et chaleureux pour tous. Le repas était comme d'habitude excellent et copieux, concocté par les établissements Burnier à Reignier.

Au menu : un croustillant aux asperges et aux pleurottes, un filet mignon de porc au jus, avec risotto et flan de carottes, l'assortiment savoyard de fromages ou un fromage blanc à la crème, et au dessert une salade de fruit bio et son beau gros chou à la chantilly, puis le café et les liqueurs... sans oublier les tartes aux fruits pour le petit creux de fin d'après-midi !

Le thème cette année : les années soixante. Trois Arthaziens nous avaient confié leurs véhicules, une magnifique Fiat 500, un tub Citroën et une moto, d'autres objets de ce temps là décoraient le traditionnel coin déco de la salle communale !

Après le repas, l'après-midi a continué en musique, avec M. Perruchon de Feigères et ses divers instruments. Nous avons eu notre moment d'humour avec Madame Renée Passerat, M. Paul Morel et son lot d'histoires à mourir de rire, suivi par M. Eric Vogel. La journée a pris fin avec la distribution de cadeaux de la municipalité, un bon d'achat à l'épicerie « Grain de Sel » et la non moins traditionnelle rose pour ces dames.

Quel bonheur encore que cette journée !



C'est avant le repas devant tous ces amis réunis que les doyens, Raymonde Spreafico, 89 ans et Pierre Bornand 88 ans ont été mis à l'honneur, deux paniers garnis leur ont été offerts.





vie des associations

Familles Rurales - Les Carabistouilles



Vive les vacances, on va s'amuser.
Pendant les vacances on peut y aller.
Aux Carabistouilles, on va s'éclater.

Jouer ou se reposer.

Quand ça ?

Le lundi, le mardi et le mercredi

Si ça t'ait le jeudi et le vendredi.

Inventer, fabriquer voilà les mots clés

Te promener, dessiner et même blaguer !

Où ça ?

Aux Carabistouilles, on va s'éclater

Pendant les vacances on peut y aller

Vive les Vacances, on va s'amuser

Vive les vacances aux Carabistouilles

Bien sûr !!!

(chanson des Carabistouilles)

La sorcière Crapouillette attend les enfants de 3 à 11 ans,
de 8h à 18h, aux périodes de vacances scolaires suivantes :

1^{ère} semaine de Toussaint, 1^{ère} semaine de février, 1^{ère} semaine de printemps
et tout le mois de juillet.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **06 77 95 80 80**.

Sou des Ecoles - Bourse aux vêtements

Le samedi 3 avril 2010 s'est tenue la deuxième
bourse aux vêtements du Sou des écoles d'Arthaz
Pont Notre Dame.

Un rendez vous attendu !

Cette année, suite au succès de l'an passé, il
a fallu faire face à un afflux de candidatures
imposant malheureusement de restreindre le
nombre d'exposants. Ainsi, le vendredi soir, une
soixantaine de personnes a déposé vêtements et
jouets. Les parents bénévoles ont enregistré 2 400
pièces à la vente. De nombreux articles d'occasion,
sélectionnés au préalable, de bonne qualité et en
bon état, étaient proposés aux intéressés.

La vente s'est déroulée de 8 h 30 à 16 h 30. Venus
nombreux, les premiers acheteurs se pressaient
dès l'ouverture, même si la fréquentation était en
légère baisse.

Les déposants sont repartis heureux, moyennant
finances, déchargés des articles dont ils n'avaient
plus l'utilité, les acheteurs ont trouvé quant à
eux une qualité et un choix à un prix raisonnable

défiant toute concurrence et pour finir les bénévoles
de l'association, malgré la charge de travail pour
organiser cette foire, sont repartis satisfaits de leur
tâche accomplie.

Un objectif commun :

Le Sou des écoles a pour vocation, au travers de ces
manifestations, de réunir des fonds pour permettre
à nos enfants de réaliser des activités parascolaires
qui s'inscrivent dans le cadre pédagogique mis en
place par les enseignantes. A l'occasion de cette
bourse aux vêtements, 20 % du montant des ventes
ont été récolté au profit des enfants de l'école.

La bonne humeur et l'entrain de ce rendez-vous
confortent l'équipe dans son organisation.

Merci à tous les exposants de nous avoir fait
confiance. Ce fût une belle réussite.



vie des associations

Arthaz Entraide - 13^{ème} Salon de la Moto Ancienne 20 ans d'Arthaz Entraide



D'année en année, les amateurs passionnés de belles mécaniques sont de plus en plus nombreux à venir à Arthaz en début de printemps.

Pas moins de 1650 visiteurs payants sont venus admirer l'exposition en ce week-end de mars.

Une centaine de motos de toutes les époques et de toutes les marques, dont certaines très rares étaient exposées, les allées de la salle étaient comblées.

Les amateurs ont pu également profiter de la présence de Daniel AQUILON qui présentait ses moteurs miniatures entièrement fabriqués par ses soins. Il y avait foule autour de son stand et les nombreux connaisseurs ont apprécié le talent de l'artiste.

A l'extérieur, grande vente de motos d'occasion, bourse d'échange de pièces motos, vente de vêtements et de magazines se rapportant à la moto.

Les marchands sont repartis très satisfaits et ont déjà réservé pour l'année prochaine.

Au cours de ces deux journées, les visiteurs ont pu déguster les diots le samedi, et le désormais célèbre jambon cuit à la broche du dimanche (200 repas ont été servis dimanche), sans oublier les frites et les crêpes, le bar et le bar à champagne.

Cette exposition a eu lieu grâce au talent de dénicheurs de nos «mousquetaires de la moto» Christian, Gilbert, Stéphane et Pierre qui se dépensent sans compter pour trouver la perle rare, et que nous ne remercierons jamais assez.

Prochainement un chèque de 4950 euros sera remis à l'ALBEC.

Lors du vernissage de samedi, une cérémonie a été organisée en présence d'élus locaux et de nombreux invités, pour célébrer les 20 ans de l'association.

Des cadeaux et des fleurs ont été remis aux anciens membres de l'association, et une récompense spéciale a été décernée à deux personnes de l'association, membres depuis sa création en février 1990: il s'agit de Jacqueline Jappel et de Michel Rosset.

Merci à la municipalité et à vous tous qui nous soutenez et nous faites confiance, et rendez-vous au 14^{ème} salon en 2011.



Rappel : chiens dangereux - Permis de détention obligatoire

Faisant suite à notre bulletin de décembre 2009, nous vous rappelons que tous les propriétaires de chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être en possession d'un permis de détention obtenus auprès de la mairie du domicile.

Nous remercions tous les propriétaires de chiens concernés par cette mesure, de bien vouloir passer au secrétariat de la mairie afin de régulariser leur situation au plus vite.



Simplification des démarches



Face aux difficultés rencontrées par les usagers lors de la première demande ou du renouvellement de leurs titres d'identité, le Ministère de l'Intérieur a souhaité simplifier ces démarches, qui reposent désormais sur 3 principes :

- La carte nationale d'identité (CI) et le passeport sont désormais interchangeables : la présentation d'une carte d'identité plastifiée permet sans difficulté d'obtenir un passeport. De même, la présentation d'un passeport électronique délivré après 2005 ou biométrique permet d'obtenir une carte d'identité.

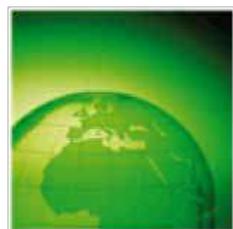
- Les démarches à accomplir en cas de renouvellement sont désormais allégées, pour faciliter la tâche des usagers. La présentation d'une CI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique suffit désormais pour renouveler le titre. La nationalité n'a pas à être vérifiée et l'utilisateur n'a plus à se procurer un acte d'état civil lors d'un renouvellement de titre.

- Enfin, dans les cas où elle demeure strictement nécessaire, la vérification de la nationalité est effectuée en priorité à partir des pièces les plus faciles à obtenir par l'utilisateur. La saisine du greffe du tribunal d'instance en vue de la délivrance d'un certificat de nationalité française ne sera plus qu'une solution de dernier recours et tout à fait exceptionnelle.

Vous pouvez trouver des informations utiles sur le site des services de l'Etat en Haute-Savoie :

www.haute-savoie.pref.gouv.fr

Fonds d'aide



De nombreux foyers ont des consommations élevées d'eau ou d'énergie, entraînant parfois des difficultés à payer les factures.

Les associations Prioriterre et Act'Habitat ont mis en place un Fonds d'aide aux petits travaux / Economies d'énergie dont le fonctionnement est très simple : une visite gratuite à domicile permet d'évaluer rapidement quels petits travaux, pris en charge en quasi totalité par ce Fonds, permettent d'aboutir à des économies d'énergie, et donc à une baisse des factures.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact ou obtenir des informations :

- par téléphone au 04 50 09 99 32 (Act'Habitat)
- par mail à l'adresse suivante : act-habitat@act-habitat.asso.fr



Principales délibérations - Conseil du 1^{er} décembre 2009

Comité des fêtes : accord de principe sur l'attribution d'une subvention pour la fête médiévale 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (10 voix),

Considérant qu'il convient d'apporter une aide financière aux projets des associations de la commune concourant à l'animation et

au développement social et culturel de la vie communale ;

• **Décide** l'attribution d'une subvention de 1 500 euros pour la fête médiévale 2010 au Comité des fêtes ;

• **Précise** que le montant de cette subvention sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2009.

Principales délibérations - Conseil du 2 février 2010

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M. Le Maire rappelle au conseil municipal les raisons pour lesquelles l'élaboration du PLU a été initiée, et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il présente le projet d'élaboration du PLU, informe le conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de la phase d'études de l'élaboration et présente le bilan de cette concertation.

Le conseil municipal,

Considérant que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi, que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés conformément à l'article L123.9 du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Tire** le bilan de la concertation,
- **Arrête** le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame tel qu'il est annexé à la présente,
- **Précise** que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU,

- et si besoin est : à la chambre d'agriculture, à l'institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et au centre régional de la propriété forestière, conformément à l'article R123.17, dans le cadre où le projet de PLU prévoit une réduction des espaces agricoles forestiers.

- ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et à l'établissement public chargé d'un schéma de cohérence territoriale dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, conformément à l'article L123.9 du code de l'urbanisme ;

• **Informe** que, conformément à l'article L121.5 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers, agréées dans les conditions définies par le décret en conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L252.1 du code rural, ont accès au projet de révision du PLU dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi N°78.753 du 17.07.1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.



Principales délibérations - Conseil de mars 2010

Prolongation du bail de mise à disposition de 2 lavoirs communaux à l'Amicale de la Bédière

M. Le Maire informe les conseillers qu'un bail a été signé le 5 février dernier avec l'Amicale de la Bédière pour la mise à disposition des lavoirs communaux de Pilly et de Barjoz. Ce document régularise ainsi l'exploitation depuis de nombreuses années par l'Amicale de la Bédière, de ces deux lavoirs destinés à la pisciculture. Cependant dans le cadre des délégations de pouvoir du conseil municipal accordées le 1^{er} avril 2008 à M. Le Maire, la conclusion et le louage des choses ne peuvent dépasser 12 ans. Or des travaux devant être réalisés pour réhabiliter les deux lavoirs, il conviendrait d'étendre la durée du bail, afin d'assurer à l'Amicale de la Bédière une pérennité dans l'exploitation de ces deux sites.

Considérant les travaux qui vont être entrepris afin de réhabiliter ces deux lavoirs,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de prolonger la durée du bail consenti à l'Amicale de la Bédière pour une durée de 14 années complémentaires, soit un total de 26 ans.

- **Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

Réalisation d'un plan de gestion sur le plateau de Loëx

M. le Maire informe les conseillers qu'un plan de gestion du plateau de Loëx est actuellement à l'étude avec les communes de Nangy et Bonne en vue de la préservation de la biodiversité, des paysages et de la valorisation du plateau. Cette démarche, si elle est validée par les conseils municipaux de ces trois communes, pourrait aboutir à la labellisation du Plateau en Espace Naturel Sensible par le Département de la Haute-Savoie et permettre ainsi un soutien du département pour les acquisitions foncières nécessaires, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de gestion ainsi que l'entretien du site. La mise en oeuvre de ce projet comprendrait trois étapes :

- L'élaboration du diagnostic écologique du Plateau de Loëx ;

- La définition des enjeux et orientation de gestion de l'espace naturel ;

- La définition d'un programme d'action.

La maîtrise d'ouvrage serait confiée à la Commune de Bonne et le financement du coût de l'étude totale estimée à 36 500 euros serait répartie entre le conseil général (70 %), les associations partenaires (10 %) et les trois communes (20 %), soit une participation financière de 2 417,68 euros pour la commune d'Arthaz.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable pour la réalisation d'un plan de gestion sur le plateau de Loëx.

- **S'engage** à participer financièrement selon la clé de répartition ci-dessus mentionnée.

- **Autorise** M. Le Maire à signer la convention correspondante.

Sécurité Routière : Réalisation de trottoirs sur la RD 202. Acquisition de terrains par procédure d'expropriation : modification des emprises

M. le Maire relate que les Documents d'Arpentage relatifs aux emprises à acquérir sur les propriétés privées concernées par la réalisation des travaux de sécurité de la RD 202, du Giratoire à la route des Pellerets (propriétés qui ont fait l'objet d'une demande de DUP), s'avèrent inexacts, quoique établis par un géomètre, du fait d'une divergence de superposition de feuilles cadastrales. Le service du Cadastre, ayant pris connaissance de cette divergence, a fourni un nouveau fond cadastral au géomètre lui permettant d'établir de nouveaux Documents d'Arpentage, faisant apparaître les surfaces exactes à acquérir. Le principe d'Utilité Publique n'étant pas remis en cause, l'enquête préalable réalisée du 7 septembre au 9 octobre 2009 reste valide, mais elle doit être complétée par une enquête parcellaire faisant mention des surfaces exactes à acquérir.

Afin de poursuivre la procédure d'expropriation, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer l'enquête parcellaire selon les nouvelles emprises à acquérir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à lancer l'enquête parcellaire complémentaire à la procédure de D.U.P. pour le transfert par expropriation des propriétés suivantes :

1. Parcelle cadastrée B1 n° 2160, propriété de M. Burnet Jean-Paul, pour une partie représentant une superficie de 145 m² ;

2. Parcelle cadastrée B 1 n° 2159, propriété de M. Burnet Claude, pour une partie représentant une superficie de 202 m² ;

- **S'engage** à prendre en charge les frais de publicité d'Enquête Publique dans les journaux prévus à cet effet, selon les prescriptions de monsieur le Préfet ;

- **S'engage** à acquérir la totalité des parcelles nécessaires ci-dessus précitées, pour une superficie totale de 347 m², dès la délivrance de l'arrêté de cessibilité.

- **Autorise** M. le Maire à signer l'Acte d'achat, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.



Principales délibérations - Conseil de mars 2010

Sécurité Routière : Réalisation de trottoirs sur la RD 202. Acquisition de terrains à l'amiable : modification des emprises

Les Documents d'Arpentage relatifs aux emprises à acquérir sur les propriétés privées concernées par la réalisation des travaux de sécurité de la RD 202, du giratoire à la route des Pellerets, s'avérant inexacts, du fait d'une divergence de superposition de feuilles cadastrales, un nouveau fond cadastral a été fourni par les services du cadastre au géomètre, lui permettant ainsi d'établir de nouveaux Documents d'Arpentage faisant apparaître les surfaces exactes à acquérir. Afin de procéder à l'acquisition amiable en cours, M. le Maire demande à l'assemblée de valider le nouveau Document d'Arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les acquisitions doivent correspondre strictement aux emprises du projet ;

Considérant que les précédents Documents d'Arpentage établis par le géomètre s'avèrent inexacts en ce qui concerne les surfaces à acquérir ;

Considérant l'établissement de nouveaux Documents d'Arpentage corrigeant les emprises à acquérir ;

• **Valide** le nouveau Document d'Arpentage concernant la parcelle cadastrée B1 n° 2161, propriété de Mme et M. Oberson René, qui fait apparaître une emprise à acquérir d'une superficie de 182 m² au prix des dernières transactions effectuées pour du terrain agricole, soit 10 € le m². Le montant de l'acquisition s'élevant à 1 820 €.

• **Autorise** M. le Maire à signer l'Acte d'achat, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.

• **Décide** de prendre en charge le montant des frais d'acte.

Autorisation donnée à M. Le Maire de déposer au nom et pour le compte de la Commune une demande de permis de construire pour l'agrandissement du hangar communal

• **Autorise** M. Le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis de construire nécessaire à l'agrandissement du hangar communal.

Autorisation donnée à M. Le Maire de déposer au nom et pour le compte de la Commune une demande de permis de construire pour l'extension du groupe scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (6 abstentions/9 voies pour),

• **Autorise** M. Le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis de construire pour l'extension du groupe scolaire.

Date des prochains conseils municipaux (à partir de 20 h 30 en mairie)

Mardi 4 mai 2010

Mardi 2 juin 2010

Conseil de juillet/août : date(s) à déterminer

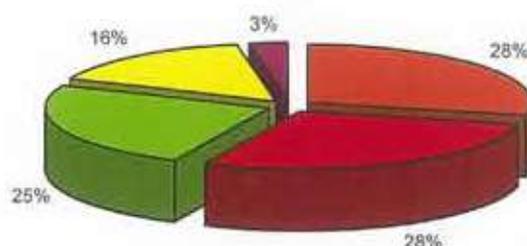
Mardi 7 septembre

Les comptes-rendus complets sont disponibles en Mairie
ou sur le site de la commune www.arthaz-pont-notre-dame.fr

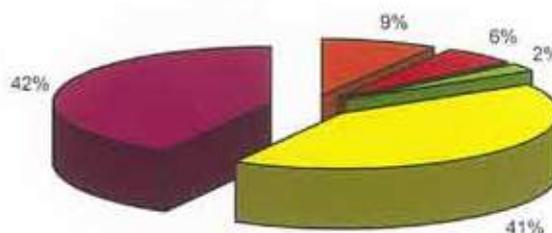


Budget principal - Fonctionnement et investissement 2010

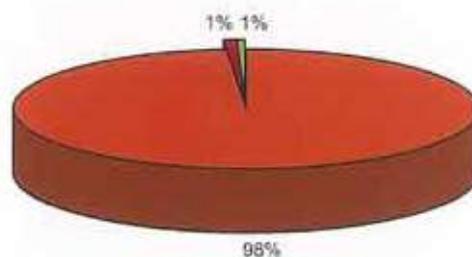
Dépenses de fonctionnement	Montant en €
Charges générales	281 975,00 €
Autofinancement	280 000,00 €
Frais de personnel	242 450,00 €
Autres charges de gestion	155 824,18 €
Intérêts des emprunts	28 800,00 €
Total dépenses fonctionnement	989 049,18 €



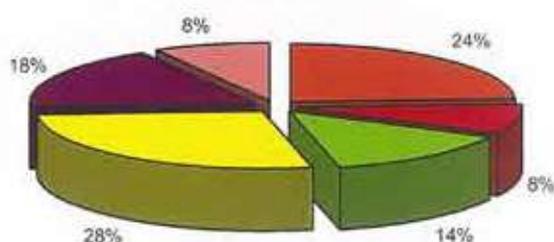
Recettes de fonctionnement	Montant en €
Excédent de fonctionnement reporté	84 215,18 €
Locations bâtiments communaux	55 000,00 €
Produits des services et exceptionnels	23 010,00 €
Impôts et taxes	412 756,00 €
Dotation Etat + Fonds Genevois	414 068,00 €
Total recettes fonctionnement	989 049,18 €



Dépenses d'investissement	Montant en €
Acquisitions et travaux	3 283 650,22 €
Remboursement d'emprunts	27 650,00 €
Frais d'études	17 700,00 €
Total dépenses investissement	3 329 000,22 €

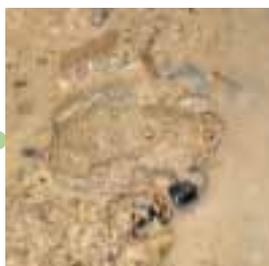


Recettes d'investissement	Montant en €
Solde d'exécution 2009 reporté	803 166,22 €
Autofinancement	280 000,00 €
Dotations et réserves	458 500,00 €
Subventions d'équipement	916 664,00 €
Emprunt	590 670,00 €
Rétrocession travaux budget eau	280 000,00 €
Total recettes investissement	3 329 000,22 €





Projet de classement du Plateau de Loëx en Espace Naturel Sensible (ENS)



Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Depuis 2007, le Conseil Général s'implique auprès des collectivités locales pour la préservation des espaces naturels, via la mise en place du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ce programme répond à trois objectifs majeurs :

- améliorer la connaissance de la faune et de la flore
- poursuivre et renforcer la préservation des milieux naturels
- développer les actions d'éducation à l'environnement.

Ce programme peut s'appliquer à la fois à des espaces de nature remarquable présentant un intérêt fort pour la biodiversité et les paysages, mais aussi à des espaces de nature ordinaire qui participent au maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages.

L'outil Espace Naturel Sensible n'a aucune valeur réglementaire. C'est en revanche un outil contractuel de gestion des espaces, fondé sur le volontariat des collectivités pour, par exemple, préserver le caractère naturel ou agricole de certains espaces dans les documents d'urbanisme et mettre en place un programme de gestion.

Le projet sur le Plateau de Loëx, Arthaz et Nangy

L'Association de Protection du Plateau de Loëx (APPL) et la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) ont organisé un inventaire de la faune et de la flore lors des « 24 heures Naturalistes » en mai 2008.

Les richesses mises en évidence ont conduit la commune de Bonne à solliciter le Conseil Général afin de classer cet espace naturel en ENS en présentant un premier état des lieux du patrimoine naturel, culturel et agricole du plateau.

La réflexion a ensuite été élargie aux communes de Nangy et Arthaz de manière à prendre en compte l'ensemble du plateau : de la Menoge au Nord à l'Arve au Sud, intégrant ainsi l'ensemble de la surface communale de Nangy et Arthaz, ainsi qu'une partie de Bonne.

Des naturalistes sur le terrain au printemps 2010

Des études naturalistes complémentaires vont être engagées au printemps 2010 en partenariat avec la FRAPNA, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fédération des Chasseurs et l'Office National des Forêts.

Vous aurez donc certainement l'occasion de les rencontrer sur le terrain au gré de vos balades.

N'hésitez pas à les solliciter pour leur faire part de vos connaissances et contribuer vous aussi à mieux connaître le riche patrimoine naturel du plateau.

Votre aide leur sera précieuse !





L'ARC syndicat mixte : pour un partenariat français plus fort dans la coopération transfrontalière

Depuis 2002, les collectivités locales françaises partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois étaient regroupées en association (Association régionale de coopération du genevois - ARC) pour construire un projet d'agglomération commun transfrontalier avec les cantons de Genève et de Vaud. En 2010, l'ARC devient ARC syndicat mixte.

14 janvier 2010 : création de l'ARC syndicat mixte. Le choix associatif a permis de relever le défi de la mise en place du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de la signature d'une Charte d'engagement en 2007 aux côtés des partenaires genevois et vaudois. La mise en oeuvre du Projet d'agglomération, les perspectives de réalisation d'infrastructures de transport (tram, bus à haut niveau de service, etc.) et des différentes actions thématiques (logement et emploi : répartition équitable de part et d'autre de la frontière, environnement, agriculture, paysage, culture, formation, etc.) nécessitent une structuration forte et durable du partenariat, en appui aux différents maîtres d'ouvrage (intercommunalités et communes).

En 2010, les membres de l'ARC ont décidé son évolution en syndicat mixte. Cette structuration permet une sécurité juridique, financière et administrative, offrant un véritable outil pour la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. L'ARC devient ainsi l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes (342'000 habitants), le seul axe pour la mise en oeuvre d'un projet de territoire et la construction d'une agglomération transfrontalière.



L'agglomération franco-valdo-genevoise en chiffres :

- 2 pays, 2 cantons, 2 départements
- 1 région
- 2'000 km²
- 208 communes
- 860'694 habitants
- 403'341 emplois

Les membres de l'ARC syndicat mixte

quelques dates à noter...

- 1^{er}/02 mai 2010 - Fête médiévale - Comité des fêtes - Salle communale
- 07 mai 2010 - Marché aux fleurs - Sou des écoles - Ecole
- 08 mai 2010 - Cérémonie du 08 mai (à 11h) - Monuments aux morts
- 30 mai au 13 juin 2010 - Tournoi officiel FFT - Tennis Club
- 05 juin 2010 - Foire Fouille - Arthaz Entraide - Salle communale
- 18 juin 2010 - Concert de l'Harmonie de Reignier - Arthaz-Entraide - Salle communale
- 20 juin 2010 - Tournoi salade - Tennis Club
- 26 juin 2010 - Fête de l'école - Sou des Ecoles
- 13 juillet 2010 - Feux d'artifice - Salle communale
- 28 août et 4 septembre 2010 - Inscriptions activités Familles Rurales
- 02 septembre 2010 - Rentrée scolaire des enfants
- 04 septembre 2010 - Forum des associations - Salle communale
- 19 septembre 2010 - Après-midi théâtre - Comité des fêtes - Salle communale